



Baignade interdite, mais pourquoi ?

L'eau, une ressource inestimable à préserver



A compter de juillet 2025, toutes les activités aquatiques et nautiques sont interdites au sein de la Réserve naturelle nationale du Néouvielle.

Sanction encourue - Contravention de 4^e classe : amende de 135 €

RAPPEL CONTEXTUEL

Depuis 1918, la baignade est formellement interdite dans le Parc national d'Ordesa et du Mont-Perdu non loin de la Réserve du Néouvielle. Au niveau national, la baignade et la navigation ont récemment été interdites en plaine, notamment pour des questions sanitaires. En montagne, la réglementation évolue aussi, c'est le cas par exemple des lacs situés en Réserve naturelle dans le massif des Alpes (exemple Lacs Jovet). Localement, la baignade est aussi interdite au sein de la Réserve naturelle régionale du Massif du Montious.

Prenant exemple sur les démarches des territoires aux enjeux similaires, le comité consultatif de gestion présidé par Mme. la Sous-Préfète de Bagnères-de-Bigorre, accompagné par le Parc national des Pyrénées, gestionnaire de la Réserve, ont décidé de mettre à jour la réglementation en vigueur pour faire face à une fréquentation de plus en plus accrue. Un arrêté préfectoral (n°65-2025-07-04-

00003) en date du 4 juillet 2025 vient donc compléter la réglementation en vigueur au sein de la Réserve pour continuer à préserver et transmettre ces paysages et ces écosystèmes d'exceptions.

BAIGNADE INTERDITE, MAIS POURQUOI ?

La baignade induit un piétinement en pied de berge, un soulèvement des sédiments fins, un apport de molécules chimiques néfastes à ce milieu (crème solaire, pommade anti-moustique, traitements cutané...) et un dérangement de la faune, de la flore et du milieu.

Les nouvelles pratiques de navigation sur l'eau peuvent contribuer à l'apport d'agents pathogènes transportés d'un plan d'eau à un autre via l'embarcation (vecteur de contamination des amphibiens et implantation d'espèces allochtones).

Cette interdiction répond à différents enjeux :

- Conserver l'aspect naturel de la montagne, protéger **la faune & la flore, promouvoir le respect de la nature** ;
- **Préserver les ressources en eau** (milieux en tête de bassin), particulièrement vulnérables face au changement climatique ;
- **Limiter l'érosion des berges**, limiter le soulèvement des sédiments qui modifie le fonctionnement du milieu en réduisant la photosynthèse, **limiter le piétinement** qui porte atteinte à la faune vivant en bord de berges et sous les sédiments, **réduire la pollution chimique** (écrans solaires, anti-moustique, crèmes cutanées, ...) et **diminuer les nuisances visuelles et sonores qui affectent les espèces sensibles**.
- **Empêcher l'introduction d'espèces envahissantes ou d'agents pathogènes** via les pratiques nautiques ;
- **Assurer la sécurité du public** dans un environnement montagnard pouvant présenter des risques.

En outre, **les randonneurs qui choisissent de venir au cœur d'une réserve naturelle, viennent chercher une certaine quiétude incompatible avec l'effet station balnéaire d'altitude.**

SE Baigner; UNE ACTIVITÉ RISQUÉE !

Outre le risque de dérangement et les perturbations induites (piétinement/pollution chimique) la baignade dans les lacs de montagne n'est pas sans risque ...

• RISQUE DE NOYADE

Ces plans d'eau parfois difficile d'accès sont non surveillés, les berges parfois abruptes et les lacs très profond peuvent entraîner des **risques importants de noyade (présence de barrage hydroélectrique)**.

• RISQUES SANITAIRES

Bien que située en tête de bassin versant, haut en latitude, les eaux des lacs de montagne ne sont pas exemptes de **traces de polluants**. On y retrouve des traces de pesticides par exemple. La qualité de l'eau n'est pas contrôlée. Des animaux (bétails et faunes sauvages) peuvent être morts à proximité des milieux aquatiques et contaminer l'eau, impliquant des **risques bactériologiques pour la santé humaine**. Par ailleurs, les lacs peuvent contenir des **cyanobactéries et micro algues pouvant également être nocives pour les usagers**.

- **RISQUE D'HYDROCUTION (CHOC THERMIQUE)**

Les fortes chaleurs accentuent l'envie de chercher la fraîcheur en se baignant. En montagne, **l'eau reste très froide et peut être une source de choc thermique important.**

DES MILIEUX EXTRÊMEMENT FRAGILES

Les milieux aquatiques, bien qu'omniprésents sur la Réserve, sont des habitats rares et menacés. Le changement climatique dont les effets sont d'autant plus marqués en altitude, mettent à mal le fonctionnement des écosystèmes aquatiques avec notamment l'augmentation de la température de l'eau. Il semble très difficile, voire impossible, d'agir sur le climat pour réduire les modifications néfastes pour certains écosystèmes mais il semble par contre faisable et souhaitable d'agir à notre échelle en adaptant des comportements respectueux.

MAIS CETTE EAU À QUOI (OU QUI) SERT-ELLE ?

L'eau présente dans les lacs, mares et cours d'eau de la Réserve, sont tout d'abord des lieux de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales menacées, qui dépendent en tout ou partie de ces milieux pour mener à bien leurs cycles de vie.

Mais cette eau ne sert pas uniquement aux Crapauds et Libellules de la Réserve....

Cette eau a de multiples usages : hydroélectricité, irrigation pour l'agriculture, eau potable, et usages pour l'industrie.

Dans un contexte où la ressource en eau est de plus en plus rare, la protection de celle-ci doit être une priorité pour tous.

LES BONS GESTES

Je contemple et ne laisse aucune trace de mon passage

Je ne me baigne pas et n'utilise pas d'embarcation

Je ne fais pas ma vaisselle et ne prends pas ma douche dans les lacs et cours d'eau (pollution chimique)

RÔLE DES AGENTS D'ACCUEIL

- Informer systématiquement les visiteurs dès leur arrivée,
- Présenter brièvement la réglementation et la sanction encourue,
- Expliquer les raisons : protection de l'eau, des milieux naturels, sécurité des usagers,
- Orienter vers des pratiques alternatives ou des sites hors réserve adaptés.

En contact permanent avec du public, vous êtes des acteurs clés de la sensibilisation. Relayer cette interdiction permet de contribuer à la préservation d'un patrimoine exceptionnel mais fragile. Merci pour votre aide, ensemble nous protégeons la qualité de l'eau, la biodiversité et assurons la tranquillité du site.